

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NO. BRES DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents
------------------------------------	-------------	----------

37	37	20
----	----	----

Séance du 24 septembre 2009

Date de la convocation

11 09 09

Date d'affichage

11 09 09

Objet de la Délibération

2009-09-04

Reconduction de la Convention
d'une ligne de
trésorerie

L'an deux mille neuf

Et le vingt quatre septembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G. AFFRE (CdC Saint-Chinian), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Cons Général), **F.BARSSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirc Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N ENSENAT** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **F.GALBE** (Commune Pujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateau), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **H.OBIOLS** (CdC Lirou et Canal Midi), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIE** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

- 5 OCT. 2009

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après [240909] préfecture

le [240909]

[240909]

Objet : Reconduction de la convention d'une ligne de trésorerie

Le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est confronté à des besoins de trésorerie, dans l'attente de la perception des subventions concernant les actions qui sont en cours de réalisation.

Pour pallier ces besoins, une ligne de trésorerie avait été ouverte par délibération du 15 septembre 2008 autorisant la signature d'une convention avec l'organisme bancaire d'une durée de 1 an, allant du 3 novembre 2008 au 2 novembre 2009.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour reconduire cette convention et la renégocier

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de :

- l'autoriser à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie qui est maintenue à un maximum de 600.000 Euros,
- de lui donner mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie,
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à négocier avec le secteur bancaire la reconduction d'une ligne de trésorerie qui est maintenue à un maximum de 600.000 Euros, lui donne mandat pour l'ensemble des formalités pour l'obtention de ces crédits de trésorerie, et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 24 septembre 2009.

Le Président
Francis BOUTES

